



Vendre de l'alcool en soirée, est ce possible sans licence ?

Par **ben558**, le **22/04/2011** à **16:57**

Bonjour,

Je souhaiterais organiser une soirée, a but lucratif, dans un loft, il y est prévu que je fasse payer l'entrée.

L'entreprise détenant la salle ne dispose pas de licence permettant de vendre de l'alcool.

Je me demande donc si il est possible pour moi d'en vendre a titre exceptionnel sans licence (3 ou 4) ?

Si ce n'est pas possible :

- Est ce que si je fais appel a un traiteur, je pourrais vendre de l'alcool ?
- Est il possible de "louer" cette licence ?
- Je détiens le statut "d'auto entrepreneur", peut il me servir a quelque chose dans ce cas précis ?
- Est ce qu'en récoltant le nom de chaque participant avant l'évènement ça change quelque chose ?
- Si la soirée est dite "privée" la licence est obligatoire ?
- Le fait de faire payer uniquement l'entrée et que les boissons soient distribuées gratuitement demande toujours une licence ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Domil**, le **22/04/2011** à **17:56**

[citation]Je me demande donc si il est possible pour moi d'en vendre a titre exceptionnel sans licence (3 ou 4) ? [/citation] non. A titre exceptionnel, si accord de la mairie, vous pouvez vendre des boissons de catégorie 1 et 2 (sans alcool ou alcool fermenté.

De plus, vous devez aussi avoir les autorisations préfectorales pour organiser ça (respect des normes de sécurité, d'hygiène, obtenir les agréments pour le lieu s'il n'est pas agréé etc.)